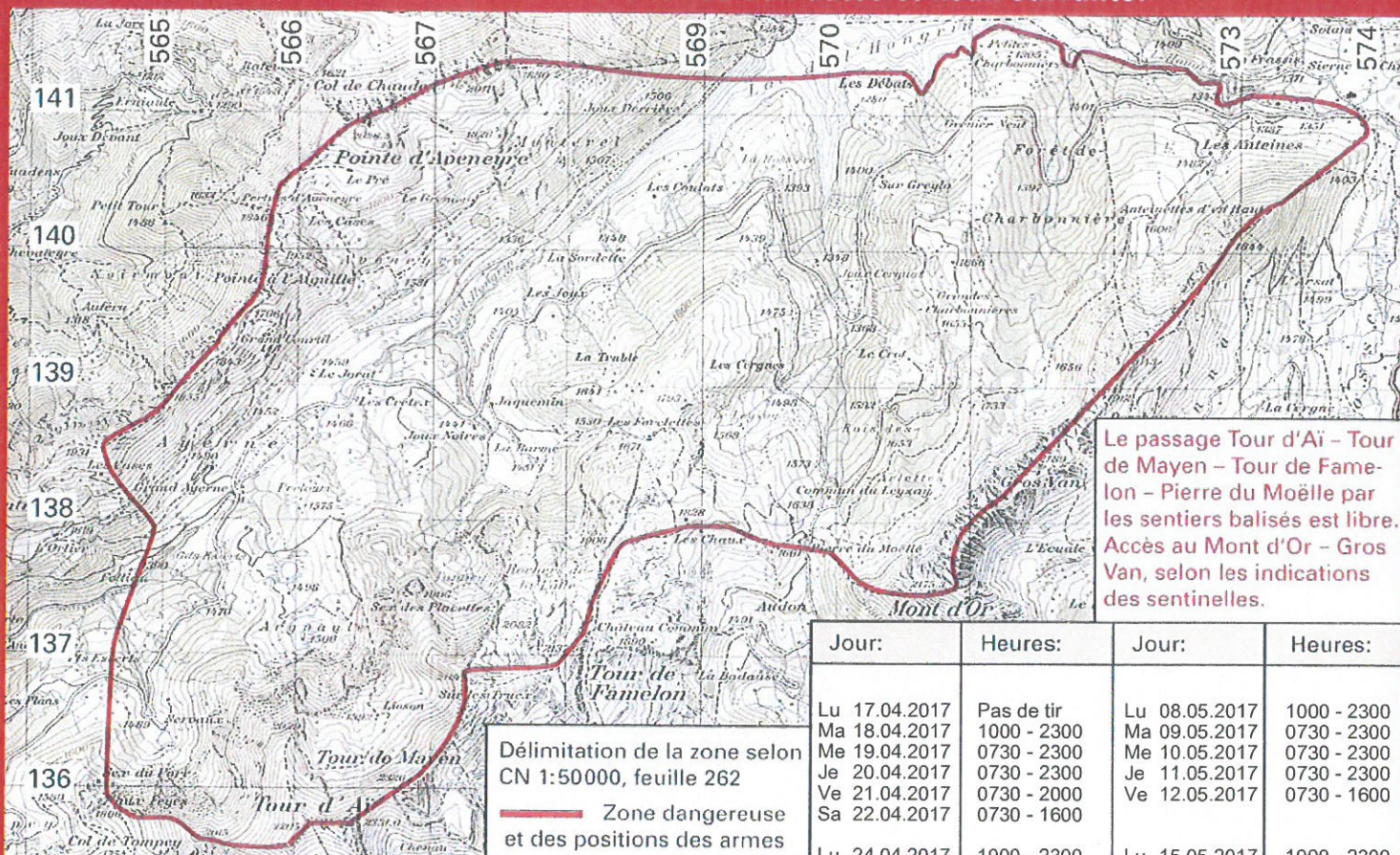




AVIS DE TIR

Hongrin 1201.050

Des tirs avec munitions de combat auront lieu aux dates et lieux suivants:



Le passage Tour d'Al - Tour de Mayen - Tour de Fameçon - Pierre du Moëlle par les sentiers balisés est libre. Accès au Mont d'Or - Gros Van, selon les indications des sentinelles.

Délimitation de la zone selon CN 1:50000, feuille 262
— Zone dangereuse et des positions des armes

Jour:	Heures:	Jour:	Heures:
Lu 17.04.2017	Pas de tir	Lu 08.05.2017	1000 - 2300
Ma 18.04.2017	1000 - 2300	Ma 09.05.2017	0730 - 2300
Me 19.04.2017	0730 - 2300	Me 10.05.2017	0730 - 2300
Je 20.04.2017	0730 - 2300	Je 11.05.2017	0730 - 2300
Ve 21.04.2017	0730 - 2000	Ve 12.05.2017	0730 - 1600
Sa 22.04.2017	0730 - 1600		
Lu 24.04.2017	1000 - 2300	Lu 15.05.2017	1000 - 2300
Ma 25.04.2017	0730 - 2300	Ma 16.05.2017	0730 - 2300
Me 26.04.2017	0730 - 2300	Me 17.05.2017	0730 - 2300
Je 27.04.2017	0730 - 2300	Je 18.05.2017	0730 - 2300
Ve 28.04.2017	0730 - 1600	Ve 19.05.2017	0730 - 1600
Lu 01.05.2017	1000 - 2300	Lu 22.05.2017	1000 - 2300
Ma 02.05.2017	0730 - 2300	Ma 23.05.2017	0730 - 2300
Me 03.05.2017	0730 - 2300	Me 24.05.2017	0730 - 1600
Je 04.05.2017	0730 - 2300	Je 25.05.2017	Pas de tir
Ve 05.05.2017	0730 - 1600	Ve 26.05.2017	1000 - 1600

Troupe: ER inf 2-1, bat expl 2, EM FOAP inf, FI OS 82-3

Armes: Infanterie, lance-mines

Tirs art et Im: Elévation maximale de la trajectoire 4500 m s/mer

MISE EN GARDE

- Vu le danger de mort, il est interdit de pénétrer dans la zone dangereuse. Les instructions des sentinelles doivent être strictement observées.
- Pendant les tirs, des drapeaux ou des ballons rouges et blancs seront placés en des endroits bien visibles dans la zone dangereuse et près des positions des armes. La nuit, ils seront remplacés par trois lampes rouges disposées en triangle.
- Projectiles non éclatés.



1. Ne jamais toucher

En raison du danger qu'ils représentent, il est interdit de toucher ou de ramasser des ratés ou des pièces de projectiles qui peuvent encore contenir de l'explosif (par exemple détonateurs, têtes ou bases de projectiles, etc.). Les ratés ou les pièces de projectiles peuvent encore exploser après plusieurs années.



2. Marquer

Les personnes qui trouvent un raté ou une pièce de projectile qui pourraient encore contenir de l'explosif doivent en marquer l'emplacement et ...



3. Annoncer

... l'annoncer soit à la troupe la plus proche, à la Centrale d'annonce des ratés ou au prochain poste de police. La Centrale d'annonce des ratés peut être jointe par les particuliers (tél. 117) et par la troupe (tél. 033 223 57 27) 24 heures sur 24.

La poursuite pénale selon l'article 225 ou d'autres dispositions du code pénal suisse est réservée.

- Les annonces de dommages de tirs, y compris les dommages causés à des tiers, doivent immédiatement être communiqués au Centre de dommages du DDPS, Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne. Hotline 0800 11 33 44 ou par écrit avec le formulaire « Annonce de dommage 33.001 », à télécharger sous www.schadenzentrumvbs.ch.
- Toute responsabilité est déclinée en cas de dommages dus à l'inobservation des instructions données par les sentinelles ou celles figurant sur les publications de tir.

Informations concernant les tirs

jusqu'au: 26.05.2017

Tf: 058 / 461 42 22

Lieu et date: La Lécherette, 15.03.2017

des le: 17.04.2017

Renseignements auprès de la troupe

Tf: 024 / 467 93 25

Bureau régional de renseignements

Tf: 058 / 461 42 22

Le commandement: Secteur de coordination 12